

Regards d'un archiviste sur le projet « Open Jerusalem » : l'enregistrement de l'autre comme archives de soi

Le propos qui suit relève avant tout d'une approche qualitative. Non pas en ce qui concerne la lecture, l'interprétation ou l'exploitation de cette matière documentaire à l'usage des historiens que l'on a l'habitude de placer sous le vocable « d'archives », et qui ont pour principale fonction de tenir, a posteriori, le rôle de preuve dans le processus de démonstration historique. Il s'agit ici plutôt de s'intéresser à la manière dont on peut élaborer, si possible collectivement, une « collecte » d'archives qui soit à la fois mobilisable pour la recherche présente et disponible dans l'avenir, sans que cette opération d'identification et d'inventaire soit vécue par les propriétaires de ces mêmes archives (et qui a priori le resteront au terme du projet) comme une appropriation, une dépossession, sinon une agression.

Tout le pari du projet « Open Jerusalem » est peut-être là : renverser le principe identitaire et souverain pour lequel les archives sont sans cesse mobilisées, parfois selon une échelle de temps séculaire, comme des instruments qu'il ne faut surtout pas partager, à commencer par les titres de propriété de la terre et des immeubles, ce qui est sans doute le non-dit d'une grande partie des questions d'archives communautaires ou ecclésiastiques au sein de la ville. Renverser, ou plutôt s'appuyer sur le fait même que le principe de constitution des fonds archives repose sur une logique d'enregistrement involontaire de données ayant en premier lieu une valeur juridique et qui finit par devenir la seule trace d'une identité sociale ou politique. Dans la mesure où tout fonds d'archives (y compris personnel) fonctionne selon un principe d'accumulation qui sans cesse fait se croiser circulation et enregistrement de ce qui est produit et de ce qui est reçu, de ce qui s'imprime de l'extérieur (de la correspondance au diacre) et de ce qui émane de l'intérieur (parfois de manière très sélective), tout le monde en principe a intérêt à croiser les informations contenues dans des fonds qui sont par définition, y compris dans les conflits — relationnels. Par là, on pourrait dire en quelque sorte que les archives de soi sont toujours constituées par un enregistrement de l'autre. Dans le cadre d'un rapport de domination, la confiscation d'une partie des archives des dominés ou des perdants ont même tendance à former le socle des archives des vainqueurs ou des dominants.

Voici donc le pari : l'identification, sinon l'inventaire, de tout ou partie d'archives subsistantes des habitants et communautés de la ville de Jérusalem entre 1840 et 1940, peut s'avérer d'autant plus vertueuse sur le plan scientifique et politique que les archives sont un puissant levier pour éroder ou faire trembler les limites de ce que l'on croit être les traces de soi. Il s'agit donc aussi de contribuer à repérer, à partir d'une expérience, les principales difficultés — psychologiques, relationnelles — qui peuvent surgir au cours d'une telle investigation. Cette prise de parole vise à aboutir à quelques propositions pour fabriquer des éléments d'investigations collectives, une sorte de tableau de bord des contacts et des relais qui permettent de remonter les fils de la dispersion, de la conservation mais aussi de la disparition des fonds d'archives. En effet, la preuve (la plus certaine possible et non pas sous la forme d'une anecdote racontée par un intermédiaire, qui explique telle ou telle absence) de la disparition, accidentelle ou non, d'un fonds d'archives doit aussi faire partie à mes yeux du pari que représente l'opération « open Jerusalem ». L'inventaire des lacunes et des disparitions doit donc faire partie intégrante des résultats d'un projet dont l'apport principal serait de faire la part entre les fonds conservés que les fonds disparus, afin d'équilibrer le kaléidoscope social des communautés.

Les voies de la collecte des archives : une question de position ou de situation ?

Le point de vue ici développé est celui non pas tant d'un conservateur que celui d'un collecteur d'archives : je tente de me placer à l'amont du processus de « mise en archives » (expression qui permet de ne pas utiliser le terme plus technique d'archivage, ou celui un peu trop théorique et pédant d'archivage — qui vient de Derrida), à partir d'une lointaine référence à Ricoeur, mais qu'il s'agit de déployer dans un sens anthropologique, c'est-à-dire dans le fait même que l'acte de conservation et de transmission de ce qui va faire archives est d'abord et avant tout un acte social et identitaire. Il s'agit en effet de comprendre ce qui se passe lorsque un ensemble de traces héritées et socialement inscrites dans une transmission matérielle (de type patrimoniale et mobilière traditionnelle), et qui ne sont que très rarement désignées par le nom « d'archives », se

trouvent peu à peu sollicitées pour devenir *des* archives au sens scientifique du terme. En somme, il est indispensable de resituer la collecte des archives dans une observation ethnographique, bien que celle-ci se déroule la plupart du temps hors d'une véritable démarche volontaire de type scientifique : les personnes qui sont en position d'observer ou de comprendre ce qui se joue dans la transmission des fonds ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'enquêtes ethnographiques, d'autant que ces transmissions s'établissent à des moments « asociaux » ou « ascientifiques » comme ceux de la mort ou de la fin des personnes et des institutions. C'est bien parce que la sélection et la transmission sont parties intégrantes du deuil qu'elles résistent à être observées en train de se transmettre, pour le dire avec des mots maladroits.

La difficulté de la situation du projet « Open Jerusalem » tient au fait qu'une grande partie des collecteurs potentiels sont aussi destinés à être les premiers utilisateurs de cette matière inédite. Ceci relève sans aucun doute d'une forme d'évidence, ou plutôt d'impensé, de la démarche historique elle-même, surtout lorsqu'il s'agit d'histoire contemporaine : *des* archives préexistent toujours à la démarche de l'historien : elles existent quelque part, mais il n'est pas souvent facile de savoir pourquoi. D'où le statut extrêmement complexe des fonds institués en tant que tels dans des services d'archives. Ils sont souvent lacunaires, incomplets, et bien qu'encore inscrits dans la matière vivante de la transmission, il est parfois délicat de faire la part entre ce qui est conservé et ce qui a pu exister à un moment donné. C'est ce qui explique classiquement la partition du travail entre les archivistes, qui sont censés avoir préparés la matière à l'avance pour des futurs utilisateurs, et les historiens : couple androgyne et jaloux, qui ne cesse de se fonder et de s'exclure mutuellement.

Ce problème de positionnement n'est par rare, et finalement s'apparente très lointainement à une campagne de constitution volontaire d'archives orales : la mise en archives, instituée en tant que valeur, est provoquée par le futur utilisateur. Il faut donc en permanence avoir à l'esprit le fait que les contours, sinon les contenus, de ce qui va progressivement être identifié comme « archives », risquent d'être en partie tributaires du rapport entre le collecteur et le collecté au moment de la collecte. En somme, on retrouve le paradoxe d'une historiographie qui se forge à partir de sa propre démiurgie : en effet, il existe des archives sur Jérusalem, et plus encore des écrits historiographiques et chronographiques en tout genre, mais la question demeure de ce que pourrait être entre 1840 et 1940 les archives *de* Jérusalem : en tant que ville, en tant que lieu, sinon en tant qu'ensemble de sociétés et/ou de communautés, en tant précisément qu'entité qui se trouve en permanence disputée par les logiques impériales, etc. La possession des archives est directement liée à l'exercice ou la revendication d'une souveraineté, jusqu'à la propriété du sol : il va de soi, par exemple, à l'inverse, qu'un des modes d'intervention des puissances coloniales jusqu'au XXe siècle inclus, consiste à transformer le sous-sol en archives, par l'intermédiaire de l'archéologie. C'est aussi pourquoi d'un certain point de vue les archives scientifiques et archéologiques produites par les puissances coloniales doivent faire partie du projet « open Jerusalem ».

De l'institution des archives....

Il faut tout d'abord élucider ce qui finit par être une sorte d'usage déréglé du mot « archives » : force est de constater un flou certain dans l'extension conférée au terme, y compris par les historiens. Une tendance assez nette se fait jour en effet : on tend à confondre les archives avec les sources en général, avec l'information historique « brute ». La globalisation du vocabulaire scientifique, la dématérialisation d'une partie des sources, dans le grand tonneau des Danaïdes numérique que le web constitue, ne sont sans doute pas étrangers au développement de ce phénomène. La plupart du temps ce que l'on désigne un peu trop vite par « archives » est formé par des collections documentaires organisées selon une thématique qui n'a rien à voir avec la production ordinaire des archives par une personne, physique ou morale, publique ou privée. Les collections photographiques en lignes, numérisées sont de ce point de vue un cas typique de confusion, sinon d'abus de langage. Les bases de données iconographiques, en dehors de leur valeur économique et commerciales, sont l'exact inverse de la notion d'archives : organisées selon un principe de pertinence, et non de provenance, elles sont précisément souvent déconnectées de leur contexte matériel de production et du coup de leur usage premier (qu'il s'agisse d'un album de photographies ou pire encore d'un dossier d'archives duquel la photographie a été retirée). Leur valeur illustrative,

voire artistique, semble pouvoir remplacer entièrement leur fonction première et organique liée à d'autres documents : voilà précisément ce qui pourrait définir les documents d'archives. Selon un principe « morphologique », voire même anatomique, les entités archivistiques sont articulées les unes aux autres, et gardent matériellement en partie la trace de leurs ligatures, à l'instar d'une pièce de puzzle : en soi, elle représente une part du motif, mais jamais la totalité de l'image représentée. En revanche, les contours des pièces ont une raison d'être qui n'est pas iconographique (ou textuelle) : sans eux toutefois, il n'y a toutefois pas d'intelligibilité de l'ensemble.

Hors, précisément, de la même façon qu'une photographie ou un plan ne sont d'abord pas fait pour devenir des illustrations visuelles, la notion (et la pratique) des archives suppose une fonction première qui n'a en général rien à voir avec son usage scientifique potentiel : pour être un truisme, cette propriété doit être prise au sérieux. Les archives sont issues du monde social, mais selon des logiques qui demeurent vivantes au-delà de leur utilité apparente. Par ailleurs, les archives sont organiquement liées entre elles dans un mode de fonctionnement qui est d'abord et avant tout lié à la production d'une authenticité juridique.

En revanche, le fait même de désigner un document par le nom « d'archives » entraîne des conséquences parfois insoupçonnées sur le comportement de tel ou tel interlocuteur qui peut être un transmetteur ou un relais vers un ensemble de traces « dormantes » ou inertes. Dans la plupart des sociétés écrites, le terme archives désigne un lieu non ouvert, secret ou en tout cas protégé, et non nécessairement le contenu de ce lieu. Les usages du français ont donné la priorité à la confusion entre le contenu et le contenant en matière d'archives : à l'inverse, dans la plupart des langues, il existe un mot spécifique (souvent au singulier – *archivio*, *archive*) pour désigner un espace de mise en sécurité d'une documentation qui est fondamentalement réservé à un usage qui a toujours un lien plus ou moins direct avec la défense d'un droit. C'est à ce titre précisément que les archives sont « vivantes ». Mais la recherche historique peut aussi contribuer, très paradoxalement, à réactiver les archives mortes.

Placer un document au sein des archives d'une institution, c'est le retirer du circuit ordinaire des papiers qui condamne, au pilon sinon à la poubelle, une grande part des activités d'enregistrement. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'une institution n'existe plus que « ses » archives n'ont pas fait l'objet d'une récupération plus ou moins passive par les descendants de tel ou tel de ses anciens membres. La patrimonialisation des charges, notamment dans les institutions religieuses, peut expliquer bien des voies de transmission. Voici pourquoi, il semble nécessaire de doter le projet « open Jerusalem » d'outils communs visant à évaluer la masse et le nombre de fonction d'archives ayant potentiellement existé avant de tenter de remonter le fil de leurs dispersions au sein ou en dehors de la ville de Jérusalem elle-même.

... aux archives des institutions

Archives « de » Jérusalem : voici l'autre pari du projet – montrer bien sûr qu'il y a encore beaucoup d'archives *sur* Jérusalem à identifier et à confronter à travers le monde. Par définition, une ville de pèlerinage suppose une dispersion infinie des traces que ceux qui l'ont visitée ont pu garder d'elle. Mais le vrai défi consiste à tenter le *survey*, l'inventaire, forcément non exhaustif, mais sans aucun doute cumulatif, des archives, au moins institutionnelles, encore contenus à l'intérieur des murs et des maisons de Jérusalem. L'utopie et le risque de débordement sont ici très grands, certes. D'autant qu'une partie des traces produites au sein de la ville, par les institutions, ne concernent pas nécessairement la ville elle-même, ou encore ses habitants : ainsi en est-il des activités d'hospice et d'accueil. Il est donc nécessaire de commencer par une sorte de dictionnaire rétroactif de toutes les institutions ayant été susceptibles d'avoir eu une fonction, sinon un service, d'archives entre 1840 et 1940. La variété de ce qui peut *faire preuve*, en fonction des communautés, des églises, des anciens possédants et des nouveaux arrivants, stimulent assurément des ventilations latérales fortes et montrent combien les identités et les identifications sont poreuses. Une fois encore le pari institutionnel n'est pas impossible : il repose sur le partage d'information, une cartographie des institutions existantes et au-delà, sur la constitution d'une généalogie des institutions, de leurs représentants et de leurs relais d'information.